



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
D'AUBERVILLIERS

Cités

LE MAGAZINE DES LOCATAIRES

N°78

Septembre
2010

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS

Page 4-5

À LA UNE

Nouvelle campagne de chauffe



Page 2

EN BREF

**Maladrerie
Nuit blanche**



Page 6

**COMMENT ÇA "MARCHE" ?
2 décembre
Elections des locataires**



Page 7

**PORTRAIT
Auberfabrik...
L'Art au cœur du quartier**



Sommaire

2/3 EN BREF

- Nuit blanche à la Maladrerie
- Daquin : Résidentialisation
- Albinet: premier coup de pioche

3 AGENDA

Édito

4/5 À LA UNE

- Le chauffage

QUESTION A

- Christophe Legois, technicien d'exploitation

6 COMMENT "ÇA MARCHE"

- Les élections des locataires

7 PORTRAIT

- Auberfabrik

QUESTION/REPONSE

8 RETOUR SUR...

- Manigart : Economies d'eau
- Fêtes des voisins
- République : Aménagement des extérieurs

DU CÔTÉ DES INSTITUTIONS

"Cités"

Directeur de publication
Ugo Lanternier

Édité à 9000 exemplaires par
l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers
Réalisation : YVERT-IMPAM
03 22 95 62 03

Pour écrire à "Cités"

Libellez votre courrier à :
OPH "Cités"
122 rue André Karman
B.P.124
93303 Aubervilliers Cedex
Tél. : 01 48 11 54 00

Cités

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS

EN BREF

Nuit Blanche

2 octobre :
Maladrerie

■ Pour la seconde année consécutive, la Ville d'Aubervilliers s'est engagée dans l'organisation d'une Nuit Blanche, qui mobilisera plus d'une vingtaine d'artistes plasticiens de la Ville.

De 17 à 1h du matin, vous pourrez découvrir à la Maladrerie, les travaux de Pierre Terrasson, Monique Dollée-Lacour, Taine Gras, Michèle Bisgambiglia, Clay Apenouvon, Laetitia Berrang, Florence Davout, Betty Meissonnier, Suzane Brun, Kevin Donlon, Sergiu Zancu, Willy Vainqueur, Djo Art, Philippe Zourgane et Séverine Roussel (RozO architectes), Flavie Pinatel, Vincent Brédif, Michèle Trotta, Clarisse Tranchard, Julien Berthier, Isabelle Régnier, Clay Apenouvon, Frédéric Buy, Betty Meissonnier,



collectif basses lumières, Samia Khitmane, Gérard Combes, Backstreet Production, Florian et Mikaël Quistrebert, Camille Millerand, Bertrand Beaudonnet, Marie-Hélène Collinet-Baillon, Barbelo, Albert le collectif, Abdou Benmensour ...

La galerie Art'O et l'Espace Renaudie ouvriront également leurs portes à cette occasion pour vous faire découvrir plusieurs surprises !

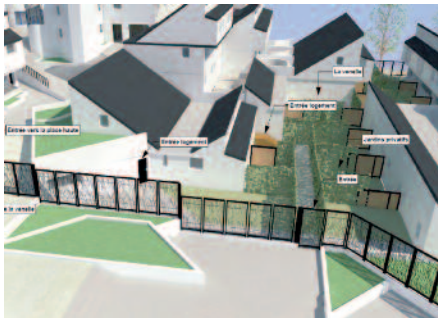
Le programme complet est disponible sur www.aubervilliers.fr

Daquin

Résidentialisation

■ Ce projet conséquent comporte 3 volets : **résidentialisation, réhabilitation des immeubles et rénovation du parking.**

A ce jour, seule la rénovation du parking a été réalisée en 2007. Après de multiples rebondissements, les



financements sont enfin acquis et permettront de lancer le chantier de résidentialisation des espaces extérieurs. Première étape d'une opération plus vaste, la réhabilitation des logements et des parties communes.

Les travaux consistent à simplifier les accès et les espaces, restructurer des entrées, supprimer des passages multiples et des recoins divers, réaménager la place des ateliers rue Lopez et Jules Martin et mettre en peinture des façades du rez-de-chaussée. Les travaux démarreront cette année.

■ Rendez-vous des locataires :

Régulièrement, vos responsables de quartier vous rencontrent pour faire le point sur la vie de votre immeuble et de votre logement. Ces réunions ont lieu à 18h30 et une invitation vous est envoyée pour vous y convier. Dates prévues pour les prochains mois :

- Henri Manigart : 9 septembre
- 50 Casanova : 16 septembre
- Cités : 21 septembre
- Haut-Grimprel : 28 septembre
- Commune de Paris : 19 octobre
- Presle/Barbusse : 14 octobre

■ Visite de site : entretien-propreté

- 42 Casanova : 5 octobre
 - 7 au 11 allée Charles Gersperrin : 6 octobre
- Inscription à votre bureau d'accueil

Albinet

1^{er} coup de pioche

■ Le 21 juillet dernier, lors de la fête de lancement des travaux, en présence de Jacques Salvator, Maire d'Aubervilliers, Ugo Lanternier, Président de l'OPH, notait l'importance de cette action : **« au cœur du projet de rénovation du Landy, la restructuration de Rosa Luxemburg est un acte majeur dans l'évolution du quartier ».**

Ce projet de renouvellement urbain nécessite la démolition de 30 logements. Deux nouveaux bâtiments, d'une architecture contemporaine, seront construits sur les pignons libérés. En rez-de-chaussée, un centre de protection maternelle et infantile (PMI) verra le jour.

Isolation thermique, efficacité énergétique dans ce chantier à Haute Qualité Environnementale. Isolation thermique, efficacité énergétique sont d'actualités dans ce chantier à Haute Qualité Environnementale.



Edito

Etat : beaucoup de promesses et peu de résultat

L'été se termine, la rentrée est déjà là. Une nouvelle année scolaire commence avec l'envie d'un cadre de vie tranquille et apaisé. Nous sommes tous responsables de notre tranquillité car cela commence par le respect des autres : respect en terme de bruit, de politesse, d'usage des espaces communs.

Cependant, nous savons aussi que, parfois, la situation est trop tendue et difficile pour être résolue par le simple respect mutuel.

La tranquillité, la sécurité et le maintien de l'ordre sont des compétences de l'Etat.

Depuis 2002, le Gouvernement annonce qu'il fait de la sécurité sa priorité.

Pour quel résultat ? Il est impératif que la police ait des moyens supplémentaires pour intervenir partout où cela est nécessaire.

En avril dernier, le Président de la République a nommé un nouveau Préfet en Seine-Saint-Denis, Monsieur Christian Lambert. En venant à Aubervilliers, le 1^{er} juillet, il a annoncé des interventions plus fréquentes dans les cages d'escalier. Cette promesse sera-t-elle tenue ? Sera-t-elle suffisante quand on sait que de nombreux quartiers de la ville, dont nos cités, connaissent des situations difficiles ?

Nous devons collectivement rester vigilants à la tenue de ces engagements et surtout à la réalisation de résultats.

Mais dans le même temps, le gouvernement vote un budget de rigueur et prévoit de taxer de 2% les loyers dans les organismes HLM, privant ainsi l'OPH d'Aubervilliers de moyens d'action.

Personnellement, je veillerai à ce que l'Etat mette en place les moyens nécessaires pour garantir la tranquillité et la sécurité dans nos cités et donne les moyens à l'OPH de réaliser les travaux nécessaires.

Le vivre ensemble passe aussi par l'organisation en association de locataires. En décembre, vont avoir lieu les élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de l'Office. Il est important que le plus grand nombre d'entre vous s'engage dans ces élections.

Je vous invite donc à vous organiser et à voter nombreux le 2 décembre 2010.

Je vous souhaite à tous et en particulier aux enfants et aux parents d'élèves une bonne rentrée.



Ugo Lanternier
Président de l'OPH



■ La saison de chauffe arrive. L'OPH se prépare à parer les premiers gros coups de froid. Quatre entreprises entretiennent et surveillent 24 h/24, les 40 chaufferies qui alimentent les 86 chaudières produisant le chauffage.

Tout faire pour garantir une température confortable à l'intérieur des appartements tout en veillant aux économies d'énergie est un impératif.

Cités fait le point sur la question.

Selon une étude menée en 2006 par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, les locataires franciliens logés en HLM ont une dépense moyenne en chauffage de 15 €/m²/an : chauffés au gaz, 15,5 €/m²/an et à l'électricité, 17 €/m²/an. Ce document nous révèle aussi que selon l'époque de construction, la facture peut

également varier. Les franciliens paient 16,6 €/m²/an pour les logements construits avant 1949 et 12,6 €/m²/an pour les logements construits entre 2002 et 2006.

Ainsi, le type de logement, sa superficie, l'époque de construction, le mode de chauffage, le revenu des ménages et leurs comportements sont autant d'éléments qui font varier le volume de la facture qui est en moyenne de 1260 € par an en Région Parisienne.

Les modes de chauffage

Les modes de chauffage ont évolué. Avant 1949, charbon, gaz et électricité étaient les énergies les plus utilisées. Entre 1949 et 1974, le gaz de ville domine largement. De 1975 à 2001, l'électricité s'impose car on assiste à de fortes hausses du prix du gaz, ce dernier étant indexé sur les cours du pétrole brut.

Entre 1990 et 2001, contrairement aux époques précédentes où le chauffage collectif dominait, le chauffage individuel au gaz fait son apparition dans le parc social. Ce mode de chauffage, plus facilement ajustable aux besoins et aux ressources des ménages, contribue à réduire les consommations.

A l'OPH, l'énergie utilisée pour les chaudières collectives est majoritairement le gaz naturel (89%), puis l'électricité (6%) et le fuel (4%). L'émission de chaleur se fait par convecteurs radiateurs ou le plancher. Le mode de chauffage est collectif ou individuel.

Quand le chauffage est collectif, les locataires paient mensuellement des charges de chauffage réparties au prorata de la surface habitable de chaque logement et tenant compte des jours de chauffe dans l'année. Quand le chauffage

est individuel, ils règlent directement leur facture de consommation.

Améliorer l'efficacité thermique

Dans le neuf, l'OPH a choisi d'investir pour améliorer l'efficacité thermique des logements.

Aujourd'hui, les programmes de construction (Adrien Agnès, Huzard,...) sont conçus suivant une démarche de Haute Qualité Environnementale qui incluent un volet maîtrise des charges de chauffage.

Dans le parc plus ancien, des travaux d'isolation ou de remplacement des équipements de chauffage sont au programme.

Il en va ainsi des dernières réhabilitations ou des rénovations menées comme aux 27/29/31 rue Trevet (vitrage à isolation thermique et mise en place d'un chauffage individuel au gaz), aux 62-68 avenue de la République, où la nature des travaux a consisté en un ravalement des façades incluant un renforcement de l'isolation et le remplacement des fenêtres extérieures en menuiserie bois par des PVC.

Citons encore le passage du chauffage électrique individuel au chauffage collectif

Chauffage individuel

Un degré supplémentaire, c'est 7% d'énergie de chauffage en plus, soit sur une facture annuelle de 1 260€, une dépense supplémentaire de 88€.

Sans nuire au confort, toutes les pièces de la maison n'ont pas besoin d'être chauffées à la même température. Dans les pièces à vivre (salon, séjour, cuisine), 19°C suffisent à assurer une température de confort, dans les chambres, 16 ou 17°C selon l'ADEME.

Fermez bien les portes des pièces chauffées et veillez la nuit à fermer les volets et tirer les rideaux. Mais n'oubliez pas, dans la journée, de bien aérer votre intérieur (10 minutes par jour) pour éviter l'humidité.

Chauffage collectif

Il est formellement interdit de purger les radiateurs. Cela entraînerait un déséquilibre du système de chauffage de l'immeuble.

N'hésitez pas à nous contacter si la température de votre logement (ou de certaines pièces de vie) baisse en dessous de 19°.

au gaz aux 113/115/117 rue André-Karman où le chauffage collectif à soufflage d'air remplacé par le chauffage collectif au gaz aux 25/27 Augier, la mise aux normes de la chaufferie du 19 Cités, le remplacement des chaudières au 91 Charles Tillon.

De nouveaux projets sont aussi à l'étude pour respecter l'environnement et étudier de nouvelles énergies (voir interview de Yann Le Brestec, directeur « Energie Service » N° 75/décembre 2009).

L'ensemble de ces opérations contribuent à une économie des dépenses énergétiques et à l'amélioration de votre confort tout en modérant un peu votre facture.

Veiller ensemble

A chaque renouvellement de marché, l'OPH veille au bon respect des prestations par les entreprises qui obtiennent les marchés de travaux ou d'entretien. Ces contrats d'entretien, l'OPH renégocie en se donnant comme objectif de rendre les équipements moins énergivores pour favoriser les économies et le confort pour les locataires.

Annuellement, l'OPH procède à la vérification des chaudières individuelles. Cet entretien régulier permet de prolonger leur durée de vie et d'effectuer les réglages nécessaires à leur bon fonctionnement.

Mais il convient de souligner aussi que le comportement des locataires joue un rôle important dans la dépense énergétique affectée au logement. Ceci est particulièrement vrai lorsque les logements sont équipés d'un chauffage électrique individuel, plus onéreux, mais facilement ajustable. Des gestes simples peuvent également réduire la facture.

Chacun a un rôle à jouer : le locataire en baissant le thermostat de ses radiateurs, l'Office en investissant dans les économies d'énergie. C'est en agissant conjointement que nous établirons ensemble une facture de chauffage supportable durablement.

Danger !

De trop nombreux accidents (intoxications, incendies, explosions, etc...) sont encore dus aux chauffages d'appoint, qu'ils soient électriques, au gaz (bouteilles de gaz interdites) ou au pétrole. Ces chauffages d'appoint doivent, en effet, être évités ou utilisés avec les plus grandes précautions.

Respectez le règlement intérieur des immeubles de l'OPH.

Question à

Christophe Legois, technicien d'exploitation à l'OPH d'Aubervilliers

Cités : Chaque année, des locataires se plaignent de souffrir du froid, ce manque de confort vient-il d'un dysfonctionnement des installations ?

Christophe Legois :

Effectivement, des plaintes parviennent à l'OPH et particulièrement l'année dernière (automne 2009). Cette sensation désagréable de froid est surtout ressentie lors des périodes transitoires en octobre, novembre et au début du printemps. Elle est en partie due aux écarts de températures extérieures (entre la nuit et la journée) et à l'humidité présente sur les parois des immeubles. Début 2010, l'OPH a réalisé un diagnostic des pertes énergétiques sur l'ensemble du parc. L'analyse des résultats permettra de repérer les bâtiments les plus exposés aux fuites de chaleur et d'engager les actions nécessaires pour remédier à ces dysfonctionnements. Les installations de chauffage sont suivies tout au long de l'année par nos exploitants. En période de chauffage, elles sont contrôlées régulièrement par le service exploitation de l'OPH qui vérifie si les obligations inscrites aux contrats sont respectées.

L'OPH travaille à l'amélioration des installations pour réduire les écarts de températures sur les réseaux. Des travaux importants sont prévus dans les trois prochaines années pour gagner en homogénéité de température sur l'ensemble des logements, augmenter les rendements, réduire les consommations énergétiques et remplacer des chaudières. La suppression des installations au fuel et la mise au gaz de ces dernières sont également à l'ordre du jour. La mise en place d'énergies renouvelables est aussi en cours avec l'implantation d'une chaufferie bois.

Cités : L'OPH est-il prêt à parer les premiers gros coup de froid ?

Ch.L. : *De nombreux contrôles ont lieu depuis mi-août et vont continuer jusqu'à la mise en service prévue aux alentours du 15 octobre pour garantir les meilleures conditions de chauffage pour les locataires. L'ensemble des chaufferies sera opérationnel sous 24 heures si la baisse des températures intervient prématurément. L'OPH est prêt en cas d'arrivée du froid. La mise en chauffe sera fixée en fonction des prévisions de Météo France, thermomètre unique des locataires et de l'OPH.*



COMMENT ÇA "MARCHE" ?

2 décembre : Votez

Le 2 décembre 2010, vous serez amenés à élire vos nouveaux représentants locataires au sein du Conseil d'Administration de l'OPH.

Des élections importantes, elles vous permettront de vous exprimer et de participer au fonctionnement des différentes instances de l'Office par la voix et l'action de vos représentants.

Nombre d'élus et durée du mandat

Les représentants des locataires sont au nombre de quatre. Ils sont élus pour une durée de quatre ans. Leur mandat débute dès leur élection.

Mode de scrutin

Le vote est secret. Il s'agit d'un scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste comporte 8 noms. Les sièges seront attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste.



Votre vote ne sera pas pris en compte si vous rayez un nom ou si vous panachez les listes.

Qui est électeur ?

La qualité d'électeur est arrêtée 6 semaines avant les élections. Toutes les personnes physiques qui ont conclu, à cette date, un contrat de location d'habitation avec l'OPH et tous les occupants dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui sont sans dette à l'égard de l'Office, sont électeurs. Les sous-locataires qui ont conclu avec certains organismes (CCAs, Aurore, etc...) un contrat de sous-location d'un logement de l'Office sont aussi électeurs.

Comment voterez-vous ?

Le vote se fera uniquement par correspondance.

Vers le 15 novembre, vous recevrez à votre domicile une enveloppe contenant le matériel de vote : les professions de foi, les bulletins de vote sous forme d'étiquette autocollante de chacune des listes présentant des candidats, une enveloppe T «spéciale élection», qui vous dispense d'affranchir votre enveloppe et une notice explicative.

Votre enveloppe T contenant un seul bulletin de vote devra arriver au plus tard le 2 décembre 2010 à 12h. Il faudra donc que vous teniez compte des délais d'acheminement du courrier par la Poste pour l'envoyer.

Si vous remettez cette enveloppe à votre gardien, ou la déposez à la loge ou au siège de l'Office, votre vote ne sera pas valable et l'enveloppe devra être détruite. Seules, les enveloppes arrivées à la boîte postale ouverte spécifiquement à cet effet pourront être prises en compte.

Le dépouillement se fera de façon électronique par un système de code barre.

Le saviez-vous ?

L'IMPORTANCE D'ÊTRE ASSURÉ

La loi et le contrat de location que vous avez signés, vous imposent d'être assuré. Vous devez faire parvenir tous les ans, à l'Office, votre attestation d'assurance.

Vous devez obligatoirement vous assurer contre les dommages causés à l'immeuble, aux voisins, par le feu, l'eau ou une explosion. Il est également prudent de vous assurer contre le risque de «responsabilité civile». Cette assurance paiera les dommages causés accidentellement à autrui par vous-même, vos enfants, votre conjoint, un animal ou un objet vous appartenant.

Il est utile de vous assurer contre le vol, pour votre mobilier et pour le bris de glace.

En cas de sinistre, prévenez le plus rapidement possible l'OPH et votre assureur dans un délai maximum de 5 jours (24 heures en cas de vol).



Ateliers d'octobre

Inscriptions

Boutique de quartier

Cochennec-Péri

Tél : 01.48.33.46.97

Auberfabrik

Atelier "l'Île au phare"

114, rue Charles Tillon

Tél : 06 20 38 15 76 / 06 32 07 14 73

■ **AUBERFABRIK**, association créée en 2006 par deux amies d'enfance (Sylvie Napolitano, artiste plasticienne et Valérie Truong, graphiste et webdesigner), a pour but de favoriser l'accès du plus grand nombre d'enfants aux pratiques artistiques et culturelles, notamment par le biais des Arts plastiques et du Multimédia.

Quand «La Part de l'Art» a cessé ses activités, c'est tout naturellement qu'Auberfabrik a pris le relai des ateliers du mercredi et les ateliers pour adultes les samedis à l'Île aux Phares.

Auberfabrik fait le pari de réunir les artistes et les habitants dans une construction culturelle, sociale et éducative partagée de leur avenir. Leurs actions au sein des différents quartiers d'Aubervilliers créent du lien social et permettent de développer les capacités d'expression et de création des jeunes et des moins jeunes en les sensibilisant à leur environnement proche. Les activités proposées placent chaque participant en situation d'expérimentation pour qu'il s'approprie différents outils artistiques, s'exprime et échange ses émotions et ses réflexions.

Pour cette saison, Auberfabrik prépare des ateliers de création numérique, à l'espace multimédia de l'OMJA et des ateliers participatifs sur la mémoire des quartiers Nord de la ville.

Plaine Commune et l'OPH ont aussi retenu Auberfabrik pour continuer le projet de réappropriation et mise en valeur de l'espace situé devant le 112 Cochenec. Des ateliers créatifs et participatifs sont ouverts à tous les habitants du quartier. Un ensemble de décors et de petits mobiliers d'extérieur seront réalisés à partir de déchets recyclés (bouteilles, bidons et petits objets en plastiques pour la partie déco, palettes en bois, pneus, fer à béton pour les parties structures).

Après plusieurs ateliers au mois de juillet auxquels ont participé principalement les enfants « *nous attendons aussi une plus grande participation des parents et des adultes en général. Pour ceux d'octobre où nous allons réaliser ensemble et mettre en place des mobiliers de détente et décoratifs, bancs, paravents, totem jardinières, nous aurons besoins des savoir-faire des bricoleurs du quartier !* ».

L'art ou l'artisanat du recyclage sont des thématiques couramment utilisées par Auberfabrik dans ses différentes activités culturelles. « *On tente un peu à chaque fois de questionner nos publics sur la démarche du recyclage, ses nombreux modes opératoires et ses multiples finalités, mais c'est avant tout une démarche artistique, ludique et collective que l'on propose aux habitants !* »

QuestionRéponse

Que dois-je faire en cas de fuite d'eau ?

Le premier réflexe est de fermer le robinet d'arrêt au compteur.

Si la fuite provient d'un logement voisin, avertissez immédiatement le locataire concerné.

Si vous pensez que la fuite provient des installations collectives, prévenez votre bureau d'accueil.

L'OPH a souscrit un contrat complet d'entretien. Ce service vérifie l'état de la robinetterie de votre

appartement chaque année. Vous devez néanmoins vérifier les joints de votre robinetterie et entretenir les siphons.

En cas de dommages, vous devez remplir un constat « dégâts des eaux », soit avec le locataire responsable, soit avec l'OPH si la fuite provient des parties communes. Dans tous les cas, vous devez transmettre votre constat à l'OPH.

Vous disposez d'un délai de 5 jours ouvrables pour adresser le document à votre assurance.

RETOUR SUR...

République Espaces extérieurs

■ 8 juillet dernier, fête de lancement de l'aménagement des espaces extérieurs de la cité République. Août, les pelleteuses s'attaquaient au parking côté crèche.

Suite naturelle de la réhabilitation, ces nouveaux aménagements permettront une réappropriation collective des espaces extérieurs par les locataires et les autres usagers et intégreront mieux la cité dans son environnement urbain.

10 mois de chantier seront indispensables pour permettre un usage efficace, utilitaire et organisé des espaces entourant le bâtiment tout en leur redonnant une qualité paysagère (mobilier urbain, choix des matériaux, végétation et éclairage).

Les 4 espaces autour de l'immeuble (parvis, square, 2 parkings) seront restructurés, réaménagés. Le square sera reconçu pour lui redonner un caractère paysager. De nouveaux jeux pour enfants et du mobilier de détente seront installés.

Redonner un sentiment de sécurité, restaurer la tranquillité dans le hall et sur la place, limiter la circulation des 2 roues et voitures sont aussi les objectifs poursuivis.

Pendant toute la durée des travaux, la Compagnie Méliadès, bien connue des locataires, offrira de nombreux ateliers et prestations. A suivre...



Fêtes des voisins

■ De la Maladrerie, au 18 Karman, en passant par République, enfants et plus grands étaient au rendez-vous de la Fête des Voisins le 28 mai dernier. Une autre manière de se rencontrer et beaucoup pensent déjà à la prochaine Fête des Voisins.

Innovation 2 rue Henri Manigart

■ Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service, l'OPH s'engage dans un projet écologique innovant, portant sur les économies de consommation d'eau en partenariat avec des élèves de l'école des Mines de Paris.

Cette étude, réalisée par les élèves de l'école des Mines, a pour but de réduire la consommation d'eau en menant une action concrète pour les locataires. Les robinets des logements des locataires qui se porteront volontaires, seront équipés de réducteurs de débit (salle de bain, cuisine, douche). Les locataires participant à ce projet permettront aux élèves de suivre les économies réalisées et de conclure à l'efficacité de l'action menée.

Cette action, entièrement financée par l'OPH, permettra aux volontaires de faire des économies.

Une réunion sera organisée dans la résidence le 9 Septembre 2010 à 18h00, 2 rue Henri Manigart à la salle de bridge. Les interventions chez les locataires auront lieu de septembre à novembre. Enfin, début 2011, une nouvelle rencontre aura lieu. Elle permettra d'évaluer l'évolution des consommations d'eau et d'entendre votre avis sur cette expérience.

Renseignements : Bureau d'accueil, 141, rue Léopold Réchossière.

Du côté des institutions

■ Rencontre au Ministère

Le 21 juin dernier, Ugo Lanternier, Président de l'OPH, accompagné de Benoît Logre, adjoint au Maire en charge de la politique de la Ville et Christine Richard, Directeur général de l'OPH, a été reçu par la Secrétaire d'Etat, Fadela Amara. Lors de cette entrevue les questions du surloyer, l'extension en ZUS, les financements ANRU et les projets de l'OPH ont été évoqués.

■ Convention d'Utilité Sociale

Le Conseil d'administration de l'OPH du 24 juin dernier a approuvé le projet de Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour une durée de 6 ans.

Obligatoire pour tous les organismes HLM, la CUS formalise l'engagement de l'office sur les différents volets de son intervention en matière d'investissement sur le patrimoine et de qualité du service rendu aux locataires.

La loi instaurant l'obligation de conclure des C.U.S. autorise les bailleurs sociaux à remettre à plat les loyers en classifiant les immeubles de leur patrimoine.

En ce qui le concerne, l'OPH d'Aubervilliers n'effectuera pas de remise en ordre des loyers.

■ Prochains C.A. de l'OPH

- 14 octobre 2010

- 9 décembre 2010